

CSS4 : sciences humaines et sociales

Compte rendu de la session d'automne – 22 au 24 octobre 2014

Le contenu de ce compte-rendu, rédigé par la présidente et le vice-président de la commission, n'engage que la responsabilité de ses auteurs.

La session d'automne s'est déroulée au siège de l'IRD à Marseille du mercredi 22 au vendredi 24 octobre 2014. La session plénière s'est tenue le mercredi 22 octobre. Les deux jours suivants ont été consacrés aux évaluations (avancements, évaluations biennales d'activité, éméritat, titularisations).

La CSS4 tient à insister de nouveau sur la nécessité d'assurer une bonne organisation matérielle et logistique des sessions. La Commission reconnaît que des efforts ont été déployés par l'équipe de la M.E.S dans certains domaines. Toutefois, la commission a dû faire face à des problèmes d'organisation et des dysfonctionnements.

SÉANCE PLÉNIÈRE

Membres présents : Sylvie Archaimbault, Rigas Arvanitis, Sophie Bava, Catherine Baron, Marie-Christine Cormier-Salem, Annabel Desgrées Du Loû, Anne Doquet, Yvan Droz, Abdou Salam Fall, Marc-Eric Gruénais, Agnès Guillaume, Marie Lesclingand, Béatrice Maurines, Marie-Thérèse Mengue, Jérôme Monnet, Christophe Jalil Nordman, Alain Piveteau, Mireille Razafindrakoto, Valentine Roux, Mohamed Tozy.

Membres absents excusés (avec participation écrite aux évaluations pour certains) : Louis Arreghini, Olivier Bargain, Valérie Delaunay, Hugues Legros, Hervé Rakoto Ramiarantsoa.

Déroulement de la journée du 22 octobre

Matinée :

- Présentation des nouveaux membres de la CSS4 : M.T. Mengue (sociologue Pr UCAC nommée) et A. Piveteau (économiste CR IRD élu)
- Accueil, bilan des concours et des activités, calendrier 2015
- Intervention de Sylvain Robert, directeur de la MES :
 - ✓ Avancement de la mandature, perspectives
 - ✓ Point d'étape sur la phase pilote d'examen d'activité des IT
 - ✓ Rappel par la commission des dossiers en suspens (pré-sélection, absence de retour sur les dossiers d'accueil, etc.) et suggestions diverses.
- Présentation et discussions du document provisoire sur les disciplines à l'IRD : rappel du projet et de ses résultats par Cécile Dufour et Ghislaine Thirion (DGDS).
- Intervention de Marie Jockey, directrice des ressources humaines.

Après-midi :

- Suite des discussions lancées lors de la rencontre-débat durant la session de mai (notamment sur les échanges entre les instances et avec les chercheurs et sur les suggestions et positionnement de la CSS4 par exemple sur la prime d'encadrement doctoral et de recherche, etc.).
- Rappels des règles, des critères d'évaluation

Intervention de Sylvain Robert, directeur de la MES

L'intervention de Sylvain Robert avait pour objectif de rappeler le rôle de la Mission de l'évaluation scientifique (M.E.S), le calendrier pour les prochains mois (les jurys d'admission, le renouvellement de la direction, les sessions du Conseil scientifique qui désormais se réunira trois fois, la fin de la mandature des commissions en 2015, etc.). Au cours des échanges qui ont suivi, les membres de la Commission ont fait part de leur souhait de pouvoir mieux contribuer aux réflexions sur les questions stratégiques concernant l'Institut. Il serait notamment nécessaire de dégager du temps pour des discussions sur ces questions lors des sessions plénières. De même l'institutionnalisation de rencontres-débat réunissant les directeurs d'unités et des membres de la commission (comme celle organisée par la CSS4 en mai dernier) permettrait également d'échanger et de relayer des réflexions sur les choix et orientations scientifiques de l'Institut. Enfin, la commission a également émis des propositions pour assurer la continuité dans le suivi des dossiers au moment du renouvellement des instances.

Point d'étape sur la phase pilote d'examen d'activité des IT

La phase expérimentale de la nouvelle procédure d'examen d'activité des IT a eu lieu uniquement au sein des CGRA1 et CGRA2 (la proposition de tester également cette phase pilote au sein d'une unité de la CSS4 avait été refusée par la M.E.S en mai), conformément à la lettre de cadrage reçue du DGDR suite au CTEP de juin 2013. Les membres IT de la Commission ont été invités à assister à la réunion de la CGRA1 le 10 octobre à Montpellier. Ces derniers ont mis en avant l'intérêt de la démarche. La procédure et les supports se construisent progressivement. L'examen d'activité étant a priori quinquennal, se pose la question de son articulation avec l'évaluation annuelle hiérarchique des ITs afin que l'avis des commissions puisse être considéré pour les perspectives de carrière. LA poursuite de la phase pilote est prévue lors de la session de printemps après révision des supports suivant des modalités qui ne sont pas encore précises, l'objectif étant d'arriver à un dispositif stabilisé en 2015.

Les représentants ITs de la commission demandent à la M.E.S d'organiser rapidement une réunion de retour d'expérience à laquelle les ITs de toutes les commissions pourraient participer suite à la première phase pilote. Cette réunion pourrait être également l'occasion de discuter du rôle des IT dans les CSS et de faire des propositions à ce sujet.

Discussion du document préparé par la DGDS sur les disciplines à l'IRD

La séance a débuté par un rappel du projet et de ses résultats par Cécile Dufour et Ghislaine Thirion (DGDS). Un rapport sur *Les disciplines à l'IRD : état des lieux, caractérisation, évolution* a été élaboré à la demande de Bernard Dreyfus et des départements scientifiques. Les commissions ont été sollicitées afin de recueillir leurs avis sur une version provisoire du document. Les discussions et les réflexions des membres de la CSS4 à l'issue de sa réunion plénière ont été synthétisées dans une note (voir l'avis de la CSS4 en annexe1).

Rencontre et discussions avec Marie Jockey, directrice des ressources humaines

L'intervention de Marie Jockey a porté essentiellement sur deux points. Le premier a concerné l'avancée du dossier sur la mise en place d'une procédure de présélection sur dossiers lors des concours de recrutement. Tout en présentant les perspectives globales concernant l'évolution des ressources humaines à l'IRD, elle a également fourni des explications sur les marges de manœuvre et les choix de l'Institut concernant le type et le nombre de postes ouverts au concours.

Procédure de recrutement des concours avec une étape de présélection

Marie Jockey a tenu à donner une explication claire de l'état d'avancement de ce dossier en insistant sur les difficultés pour modifier le décret concernant la phase d'admissibilité des concours (différentes solutions envisagées initialement ont dû être écartées). Les difficultés d'organisation avec les tutelles constituent une contrainte majeure sachant que la demande de modification du décret est actuellement entre les mains du ministère de la Recherche et que son issue dépend du portage au niveau de ce ministère. Les possibilités de mettre en œuvre une procédure de présélection lors des concours 2015 restent ainsi toujours incertaines, mais la direction de l'IRD continue de porter ce dossier de manière volontaire.

Perspectives et marges de manœuvre pour les recrutements à venir

Marie Jockey rappelle que depuis 2012, les opérateurs de recherche sont soumis à une double contrainte pour la gestion de leurs ressources humaines : le plafond d'emplois à ne pas dépasser d'une part, et le montant plafond de la masse salariale d'autre part. Une fois ces contraintes considérées, les choix reviennent aux établissements. Par exemple, le principe appliqué au cours des dernières années est le remplacement des départs certains à la retraite. Parallèlement, la titularisation de la très grande majorité des emplois non titulaires remplissant des conditions d'ancienneté (suivant la loi Sauvadet) a été faite sur la seule année passée. Les bilans sociaux élaborés et diffusés chaque année donnent des éléments sur les choix opérés par l'Institut. Marie Jockey précise toutefois qu'il n'est pas possible de donner des chiffres par commission (nombre des départs et remplacements par exemple). Concernant le budget consacré aux expatriations, son montant total a pu être maintenu mais l'augmentation des indemnités a conduit à restreindre le nombre ou la durée des expatriations. Enfin, elle a précisé que le nombre de postes pour les promotions est proportionnel au nombre de recrutement et que des arbitrages sont effectués sur la répartition entre les postes DR et CR.

Suite des discussions lancées lors de la rencontre-débat de la session de mai

Préparation d'un bilan-prospective

Dans le cadre de la mission des commissions et en particulier pour pouvoir contribuer aux réflexions sur la politique scientifique de l'Institut, la commission a décidé de mettre à son programme d'ici la fin de son mandat en 2015 la préparation d'un bilan-prospective notamment en retenant quelques thématiques émergentes en sciences sociales. La commission se propose de consulter les DUs et les Départements dans ce cadre.

Ce travail de bilan-prospective pourrait avoir comme objectif d'identifier et d'analyser les thématiques d'avenir pour l'IRD partant des dossiers étudiés lors des évaluations biennales et des concours de recrutements. Quelques thèmes ont d'ores et déjà été identifiés comme pouvant potentiellement faire l'objet d'études : patrimonialisation, service agro-systémique et biodiversité, système alimentaire, religion, santé, technologie et innovation. Les analyses pourront porter sur la manière dont la question du développement est abordée, les méthodologies, les terrains, etc. Les réflexions sont en cours pour définir une approche, une méthode qui s'appliquerait à l'ensemble des thématiques.

Positionnement de la CSS4 sur la prime d'encadrement doctoral et de recherche

Suite à la modification au mois de mai 2014 du décret de 2009 instaurant la prime d'excellence scientifique (PES), la prime a été renommée prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR). Cette évolution rendait nécessaire une discussion pour essayer de définir le positionnement de la Commission. Si la majorité des membres de la CSS4 se prononce contre cette prime (pour différents arguments déjà invoqués concernant la PES dont en particulier son coût), la discussion sur la position que la Commission doit adopter n'a pas pu aboutir. Sachant qu'une suppression de ce système de prime n'est pas possible à l'échelle de l'Institut, les échanges ont porté sur les possibilités éventuelles de détourner les objectifs de cette prime et sur la nécessité ou non que la Commission participe à la procédure de sélection des candidats pour garantir la transparence. Faute d'information précise au cours de cette session sur les modalités d'octroi de cette prime (composition du comité de sélection, critères exactes, sollicitation ou non des Commissions, etc.), les questions sont restées en suspens. L'information reçue à ce jour tient dans l'IRD-Tous en date du 2 septembre dernier, qui présentait le dossier de candidature et le Guide du candidat, et annonçait la mise en place d'un « comité d'arbitrage » présidé par le Président de l'IRD.

SÉANCE RESTREINTE (23 et 24 octobre)

Les évaluations individuelles sont restreintes aux membres de corps au moins égal à celui du cas individuel considéré.

Les conflits d'intérêt déclarés ont amené au retrait de certains membres de la Commission pour tout ou partie de l'évaluation collégiale des dossiers (biennales et avancements).

Evaluation des dossiers pour avancement

Avancement au grade de CR1

Nombre de dossiers CSS4 déposés pour avancement en CR1 : 4

Nombre de postes ouverts pour avancement CR1 pour les 6 commissions : 10

Liste des candidats proposés par la CSS4 pour promotion au grade de CR1 (par ordre alphabétique)

- DIA Hamidou
- EGROT Marc
- GRAFF Gwenola
- POURETTE Dolorès

Avancement au grade de DR1

Nombre de dossiers CSS4 déposés pour avancement en DR1 : 10

Nombre de postes ouverts pour avancement DR1 pour les 6 commissions : 5

Liste des candidats proposés par la CSS4 pour promotion au grade de DR1 (par ordre alphabétique)

- BREDELOUP Sylvie
- COGNEAU Denis
- ROUBAUD François
- VIDAL Denis

Promotion au grade de DR de classe exceptionnelle

Nombre de dossiers CSS4 déposés pour promotion DR0 : 7

Nombre de postes ouverts pour avancement DR0 pour les 6 commissions : 1

Liste des candidats proposés par la CSS4 pour promotion au grade de DR0

- AUBERTIN Catherine

Promotion au grade de DR de classe exceptionnelle 2e échelon

Nombre de dossiers CSS4 déposés pour promotion DR0 2e échelon : 1

Nombre de postes ouverts pour avancement DR0 CE2 pour les 6 commissions : 2

Aucun candidat proposé par la CSS4 à l'avancement pour promotion au grade de DR CE2

Autres évaluations

La Commission a également évalué :

- 2 dossiers de demande d'éméritat
- 3 dossiers de titularisation CR2 et 1 dossier de titularisation CR1

Evaluations biennales

Nombre de dossiers pour les évaluations biennales (22 dossiers DR, 54 dossiers CR, soit 76 dossiers au total).

AGENDA

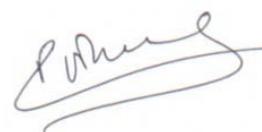
Le directeur de la M.E. a annoncé que la conférence des présidents aura lieu le 24 février (présidents et vice-présidents des commissions et CSS et du CS), suivie le lendemain d'une séance de travail des présidents et vice-présidents des commissions avec le Conseil scientifique (25 février).

Dates proposées pour les prochaines sessions de 2015 (sous réserve)

- Délégation permanente : vendredi 13 mars
- Session de printemps : semaine du 18 mai
- Délégation permanente : 11 septembre
- Session plénière d'automne : semaine du 12 octobre

La Présidente de la commission,
Mireille RAZAFINDRAKOTO

Marseille, le 5 décembre 2014



CSS4 : sciences humaines et sociales

Compte rendu de la session d'automne – 22 au 24 octobre 2014

Annexe 1

CSS4 - Sciences Humaines et Sociales Session d'évaluation - Automne 2014

Avis de la CSS4 sur le document *Les disciplines scientifiques à l'IRD – Etat des lieux, caractérisation, évolution* – DGDS, janvier 2014

1. La CSS4 souligne le travail important effectué sur le référentiel des disciplines mais souhaiterait que ses objectifs soient clarifiés. Un référentiel des disciplines ne paraît apte à « rendre compte de la recherche » effectuée à l'IRD (comme il est annoncé en introduction du référentiel) que s'il permet de classer les disciplines selon des catégories comparables à celles d'autres institutions de recherche (CNU, CNRS...) et non pas une classification sui generis. A ce titre il doit rendre compte des profils recrutés, par discipline, sexe et classe d'âge et apparaît un outil utile pour suivre l'équilibre des disciplines dans les recrutements, et réfléchir éventuellement aux fléchages de certaines disciplines selon les stratégies de l'institut. Mais il ne peut rendre compte ainsi de l'évolution des thématiques : un chercheur peut en effet être recruté sur une thématique et changer de thématique, dans la CSS4 sans doute plus que dans les autres CSS. Or, pour les sciences sociales en particulier, les sous-disciplines introduites dans ce référentiel ne sont pas des sous-disciplines mais des thématiques ou champs de recherche. Comme il est fréquent qu'un chercheur change de champ de recherche ou travaille dans plusieurs champs de recherche à la fois (famille et santé, ville et migration...), ces distinctions ne sont donc pas opérantes dans un référentiel centré sur les disciplines et restreignant les thématiques à des sous-disciplines.

2. La CSS4 rappelle que ce qui fait la richesse de l'IRD est son approche interdisciplinaire des questions de développement. Une approche purement disciplinaire serait un piège pour l'IRD. Une approche thématique semble plus appropriée. La CSS4 est prête à poursuivre l'échange avec la DGDS sur les modalités d'analyse des thématiques abordées dans les recherches de la CSS4, analyse qui ne peut être faite que de façon croisée avec les disciplines et non subordonnée aux disciplines comme dans le document actuel.

• **La CSS4 demande que les « sous disciplines » actuelles soient retirées du référentiel des disciplines pour les sciences sociales.**

- Il conviendrait de bien distinguer l'identification des disciplines présentes à l'IRD d'une part, et la classification des thématiques d'autre part.
- Plutôt qu'une arborescence forcée à partir des disciplines, il serait plus pertinent de localiser les recherches de l'IRD dans une matrice, à la croisée d'une liste relativement courte et stable de disciplines d'un côté et d'une liste plus longue et plus évolutive de thématiques de l'autre.

3. La CSS4 se félicite que ce travail sur le référentiel des disciplines souligne l'écart entre les objectifs du développement et les recrutements à l'IRD sur les questions sociétales.

Le document souligne en effet (p 40) que c'est dans la CSS4 qu'il y a le moins de progression des effectifs. Or les priorités des différents agendas du développement (p 85) concernent pour une grande partie des questions de société : *Egalité homme-femme, Santé pour tous, Travail pour tous, Gouvernance démocratique, Montée des inégalités, Migrations, mobilités, systèmes urbains, Défi démographique, Vieillesse, Sociétés de l'information et de la communication ...*

Les recrutements des chercheurs en SHS deviennent ainsi minoritaires au sein de l'IRD au moment même où les questions de développement apparaissent de plus en plus populationnelles et sociétales. La CSS4 espère que les stratégies de recrutement pour les années à venir en tiendront compte.

La Présidente de la commission,
Mireille RAZAFINDRAKOTO

Marseille, le 5 décembre 2014

